

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Août 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Usson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand LIVET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 02/08/2018

Présents : Mr Bertrand LIVET, Mme Noëlle BAUBET, Mr Gabriel CHANAL, Mr Michaël FONTANET, Mme Béatrice GILLARD, Mr Daniel GIRAUD, Mme Marie Hélène SAUVADET, Mr Gérard VERNET,

Absents : Mr Jean Pierre AMIET donne pouvoir à Gérard VERNET  
Mme Cécile BOSSE donne pouvoir à Bertrand LIVET  
Mr Christophe SAUVAGE

Mr Michaël FONTANET a été élu secrétaire.

### **1/ Lancement de l'Appel d'Offres sur la maîtrise d'œuvre de la restauration de l'église**

M. le Maire rappelle les décisions prises précédemment concernant la dénonciation du contrat liant la commune à M. LARVARON, architecte alors en charge de la restauration de l'église, et la rédaction d'un cahier des charges en vue de relancer un appel d'offres permettant le recrutement d'un nouvel architecte.

Le cahier des charges, réalisé avec le concours de la CRMH, est aujourd'hui finalisé et l'appel d'offres peut être lancé.

Celui-ci prévoit le recrutement d'un architecte qui aura en charge de réaliser dans le cadre d'une tranche ferme une étude complémentaire répondant aux attentes de la DRAC sur la restauration du clocher, ainsi qu'une étude concernant la restauration du reste de l'édifice et de son mobilier. Il est prévu l'adjonction de tranches optionnelles prévoyant la maîtrise d'œuvre sur la réalisation des travaux envisagés suite au rendu de l'étude.

En accord avec la CRMH, le calendrier prévisionnel est envisagé de la manière suivante : réalisation du complément d'étude concernant la restauration du clocher au cours du dernier trimestre 2018, recrutement des entreprises au cours de premier semestre 2019, puis lancement des travaux de restauration du clocher au second semestre 2019. Suite au rendu du complément d'étude concernant la restauration du clocher, l'architecte lancera dès le début de l'année 2019 l'étude concernant la restauration du reste de l'édifice et de son mobilier.

Côté financement, les études seront subventionnées par la DRAC à hauteur de 40% ; l'association des amis de l'église Saint Maurice d'Usson d'Auvergne apportera également son concours au financement de ces études. M. le Maire remercie à ce titre l'ensemble des bonnes volontés s'impliquant dans ce projet. Concernant les travaux, ceux-ci devraient être subventionnés à hauteur de 25 % par la DRAC, 24 % par le Département et 17,5 % par la Région (15 % + 2,5 % grâce à la présence d'une association s'impliquant sur le projet), soit au total 66,5 %.

Il est également proposé de faire appel, le moment venu, à la Fondation du Patrimoine, à laquelle la commune adhère, ainsi qu'au Loto du Patrimoine concernant les édifices en péril, mis en place par la « Mission Bern ».

M. le Maire, suite à des renseignements pris auprès de personnes qualifiées, a établi une liste de quatre architectes du patrimoine à même de mener à bien ce projet et susceptibles de répondre à l'appel d'offres. Les coûts envisagés pour l'étude permettant d'effectuer le choix d'un appel d'offres fermé selon une procédure adaptée, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier cette possibilité qui, suite aux déboires rencontrés précédemment, semble plus à même de garantir le recrutement d'un architecte ayant les références et l'expérience souhaitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider le lancement d'un appel d'offres fermé selon une procédure adaptée, destiné à recruter un architecte qui sera chargé dans le cadre d'une tranche ferme de réaliser une étude complémentaire répondant aux attentes de la DRAC sur la restauration du clocher, ainsi qu'une étude concernant la restauration du reste de l'édifice et de son mobilier.

## **2/ Sélection des entreprises concernant la réalisation de la troisième phase du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg et de la butte d'Usson**

Afin d'étudier les offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres visant à recruter une entreprise qui sera chargée de la réalisation du Lot 1 de la troisième phase du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg et de la butte d'Usson, la commission d'appel d'offres s'est réunie en séance le 9 juillet 2018. M. DEAT, maître d'œuvre en charge de ce projet, a également été associé à cette commission en tant que conseil.

M. le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la procédure d'appel d'offres, la commune a enregistré la réception de 3 dossiers de candidature de la part des entreprises suivantes : GATP (offre à hauteur de 108 696 € HT), CTPP (offre à hauteur de 79 268,90 € HT) et CYMARO (offre à hauteur de 89 926,50 € HT). Après étude et notation des dossiers, la commission d'appel d'offres propose de retenir pour l'exécution du Lot 1 l'offre de la CTPP pour un montant de 79 268,90 € HT.

En complément du lot 1, la consultation concernant le Lot 2 a été réalisée hors appel d'offres, selon une procédure de consultation simple par devis. La SARL SAUVADET propose la réalisation du lot 2 pour un montant de 9140 € HT et l'entreprise LORETO PAVAGE pour un montant de 9 275 € HT. Ces deux entreprises étant bien connues par la municipalité pour avoir déjà réalisé des travaux sur la commune, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se baser sur l'offre de prix et de retenir pour l'exécution du Lot 2 la SARL SAUVADET pour un montant de 9 140 € HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les vacances estivales ont retardé l'obtention des devis attendus pour la réalisation de l'éclairage de l'abreuvoir (SIEG) et le remplacement de bancs. Le budget disponible pour ces travaux étant de 7 876,10 € HT, ils seront attribués selon une procédure de consultation simple par devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider l'attribution du lot 1 à la CTPP pour un montant de 79 268,90 € HT, du Lot 2 à la SARL SAUVADET pour un montant de 9 140 € HT., de la réalisation de l'éclairage de l'abreuvoir (SIEG) et du changement de bancs selon une procédure de consultation simple par devis.



### **3/ Réalisation d'une plaque commémorative de la guerre 14-18 pour le monument aux morts**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été amené à retirer du monument aux morts l'élément métallique présentant d'anciens portraits de combattants de la guerre de 14-18 sur plaques émaillées. En effet, cet élément, fortement dégradé s'est encore vu délesté d'une plaque émaillée durant l'été ; les plaques émaillées restantes étant également très abîmées, elles risquaient de connaître les mêmes désagréments.

Vu son état de dégradation, il n'est pas envisageable de faire procéder à une quelconque restauration. Aussi, M. le Maire souhaiterait constituer une commission ouverte ayant pour objet de réfléchir à l'élaboration d'une plaque commémorative pouvant palier au remplacement de ces portraits. Cette plaque, nécessitant au préalable des recherches d'archives et d'informations, pourrait être inaugurée à l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

M. le Maire remercie d'ores et déjà M. Jean-Claude MILLOT pour les documents photographiques, datant du début des années 2000, qu'il lui a gentiment transmis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de constituer une commission ouverte chargée de travailler sur la possibilité d'élaborer une plaque commémorative s'inspirant des éléments et portraits ayant dû être retirés. Ladite commission sera composée de Bertrand LIVET, Daniel GIRAUD, Marie-Hélène SAUVADET et Jean-Pierre AMIET. Elle pourra s'adjoindre l'aide des personnes ressources de la commune. La date de la première réunion de travail est fixée au lundi 3 septembre à 14h.

### **4/ Questions diverses**

- DM concernant la création d'une nouvelle sortie de fumisterie sur un logement municipal :  
Le logement municipal situé rue des Condamines présente une sortie de fumisterie en façade. Cette sortie présentant des problèmes de pollution atmosphérique sur cette habitation et pour le voisinage, il est décidé de créer une nouvelle sortie de fumisterie qui donnera sur le toit du bâtiment et non plus en façade.  
L'entreprise Goisnard qui a été contactée pour réaliser cette intervention propose de réaliser l'équipement pour un montant de 1 490 € HT (M. François BRIVES fournissant gracieusement son échafaudage).  
Afin de pouvoir procéder au règlement de la facture à venir, il convient de voter une DM permettant d'alimenter en investissement le chapitre 021 – article 2135 – opération 164 à partir du chapitre 11 – article 615221 du fonctionnement.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de financer cette opération par la DM présentée ci-dessus.
- Rapport du SIVOM 2017 :  
M. le Maire signale au Conseil Municipal que le rapport 2017 du SIVOM sur la qualité des eaux est disponible pour lecture en mairie. Il est tenu à la disposition de chaque habitant.
- SCoT de l'Agglo du Pays d'Issoire :  
M. le Maire signale au Conseil Municipal qu'une version papier du SCoT de l'Agglo du Pays d'Issoire est disponible pour lecture en mairie. Elle est tenue à la disposition de chaque habitant. Concernant plus particulièrement notre commune, ce document entérine le travail de la municipalité d'Usson en légalisant le fait, pour les villages remarquables, de pouvoir dorénavant prévoir, dans le cadre de la préservation d'éléments paysagers et/ou patrimoniaux, les extensions urbaines sur les hameaux et non obligatoirement sur le bourg.

- M. le Maire signale que les travaux du SIEG concernant la rénovation de l'éclairage de la Vierge et de l'église par l'installation de projecteurs à LED sont programmés et devraient débuter d'ici le mois d'octobre. A cette occasion, il propose au Conseil Municipal de faire procéder par le SIEG à la pose des 2 lanternes prévues initialement sur le parvis de la salle du Préau lors de la 1<sup>ère</sup> phase du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg et de la butte d'Usson. En effet, du fait que l'entreprise chargée par le SIEG de la réalisation des travaux d'éclairage soit déjà présente sur place avec son matériel, le coût de pose de ces lanternes devrait s'en trouver fortement diminué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de mandater M. le Maire pour procéder à la consultation du SIEG, faire poser les 2 lanternes sur le parvis de la salle du Préau et effectuer la décision modificative nécessaire à la réalisation de cette opération.

- M. le Maire informe que dans le cadre de la démarche « Ma commune au Naturel » initiée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, la commune d'Usson a été auditée par deux fois cet été. Une première fois fin juillet pour une présélection et une seconde fois fin-août. Ces visites effectuées par M. le Maire en présence de Sébastien LEVASSEUR, employé municipal, furent riches en échanges et en conseils divulgués par les professionnels et élus encadrant cette démarche. Comme indiqué précédemment, si la commune s'identifie dans l'appellation « commune au naturel », elle n'est pas forcément candidate à l'attribution d'un label « villes et villages fleuris ».

- Aménagement de la voirie de la Nugère :

M. le Maire signale que suite à un entretien avec des habitants de la Nugère, il apparaît opportun de modifier légèrement les travaux de sécurisation de la voirie prévus à la Nugère. En effet, initialement les travaux envisagés prévoyaient la gestion des eaux de ruissellement sur la voirie (risque de verglas en période hivernale) et la sécurisation d'un virage par la pose d'une bordure de trottoir et d'un miroir. Après réflexion, il apparaît plus judicieux de remplacer la bordure de trottoir par un caniveau et d'y adjoindre une glissière de sécurité. Compte tenu du label « Plus beaux villages de France » dont est doté la commune, il semble nécessaire que cette glissière présente un habillage en bois. Concernant le financement de cette glissière de sécurité, M. le Maire propose de déposer auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme une demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police (subvention de 75 % sur un montant maximum de 10 000 € HT par dossier).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la pose d'une glissière de sécurité présentant un habillage en bois dans le virage de la Nugère situé à l'intersection de la voie communale n°35 nommée « Rue de la Nugère » et de la voie communale n°36 nommée « Chemin de la Nugère aux Plantiers », ce dernier présentant un risque majeur pour la sécurité des usagers de la route. Afin de financer cet équipement, le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour déposer auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme une demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police et signer tous documents afférents à cette demande.

Le Maire,  
Bertrand LIVET

